



La Flocellière



La Pommeraie sur Sèvre



Les Châtelliers Châteaumur



Saint Michel Mont Mercure

COMMUNE DE SEVREMONT

Rapport d'Orientation Budgétaire

Rapport présenté

Au Conseil Municipal du 16 Février 2017

Sommaire

1- Préambule

2- Contexte national

A- Caractéristique de la loi de finances 2017

B- Prévisions de la loi de finances 2017

C- Diminution de la DGF

3- Analyse financière

A -Résultats de fonctionnement

B -Résultats d'investissement

C -Capacité d'autofinancement

4- La fiscalité

5- Analyse de la dette et les emprunts

6- Les orientations budgétaires

Nota

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

PIB : Produit Intérieur Brut

1- Préambule

Les dispositions de l'article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendent obligatoire, dans les communes de plus de 3500 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les 2 mois précédant le vote du budget.

Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et sa stratégie budgétaire.

L'article 107 de la loi, complète les règles relatives au DOB. Conformément au nouvel article L.2312-1 il doit désormais faire l'objet d'un rapport. L'article D2312-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 en précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

A noter également qu'obligation est désormais posée de transmettre ce rapport au représentant de l'état en vertu de l'article L.2312-1 du CGCT et de le publier sur le site internet de la commune.

Ce rapport doit également être transmis au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, comme en dispose l'article L.2312-1 du CGCT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

2- Contexte national

A- Caractéristique de la loi de finances

Maintien de la baisse des dotations et retouches techniques

(hausse de la péréquation verticale et soutien à l'investissement)

Nouvelle baisse des concours financiers de l'Etat

- La contribution du bloc communal à l'effort de redressement des comptes publics a été minorée par rapport à 2015 et 2016 (pacte de responsabilité).

Réforme de la DSU

- Recentrage de son versement
- Meilleure répartition de sa progression annuelle.

Reconduction et renforcement du fonds d'aide à l'investissement

- Environ 3.000 projets cofinancés avec ce fonds en 2016 ;

Après le ralentissement de sa progression en 2016, stabilisation de l'enveloppe du **FPIC**

Nombreuses autres mesures peu significatives

- Dont le bénéfice pour les Régions, dès 2018, d'une fraction de TVA en échange de leur montant de DGF ;

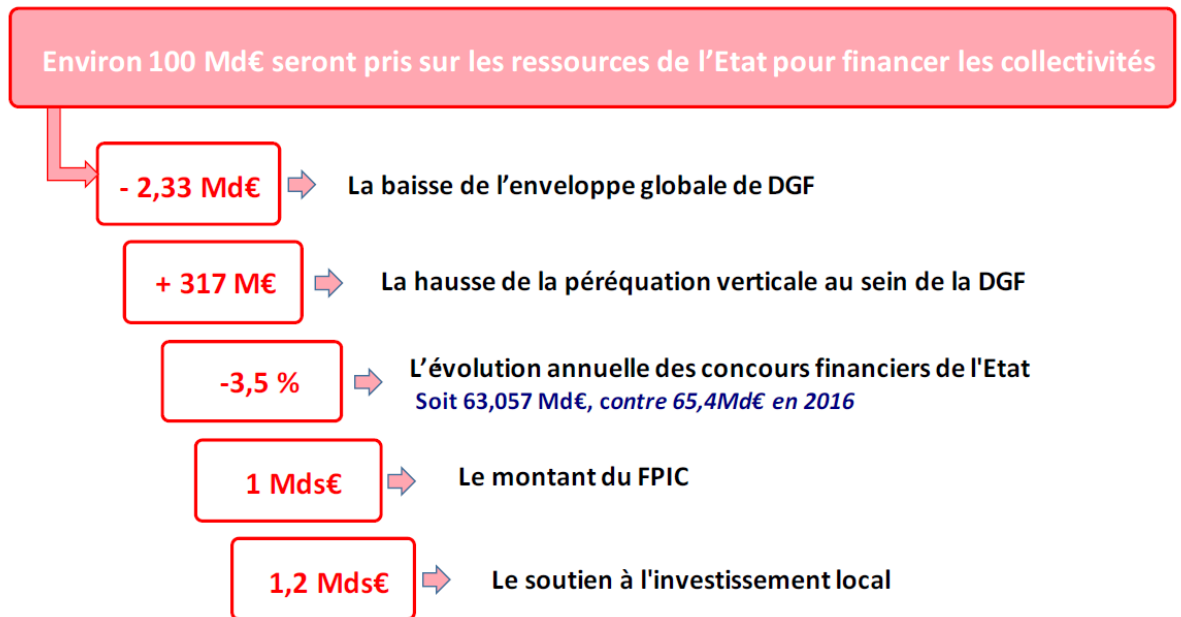
Quand à la réforme de la DGF... elle ne figure pas dans le texte

B-Prévisions de la loi de finances

- Respect des engagements de réduction des déficits publics. Le déficit devrait passer sous le seuil des 3% en 2017.

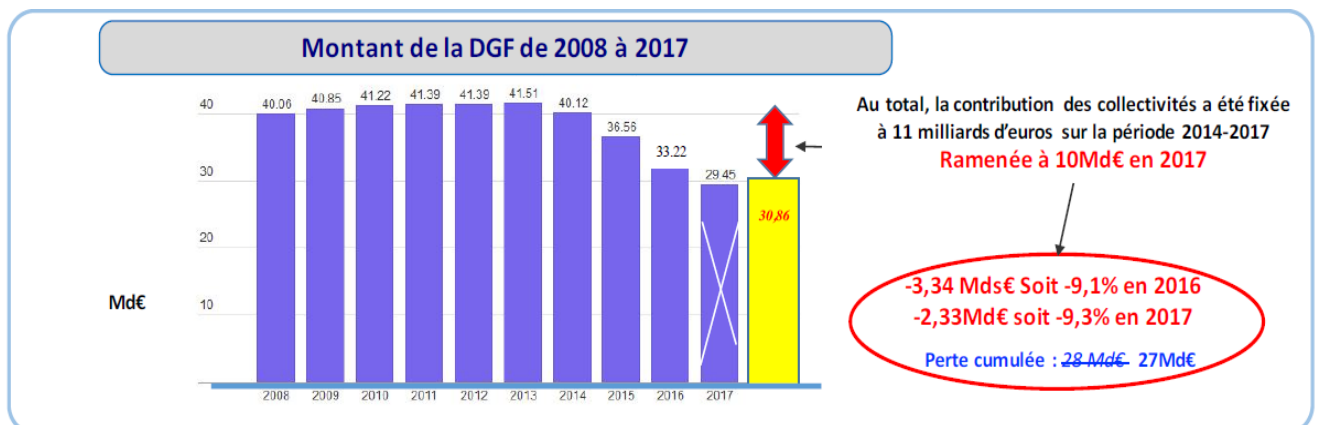
	2016	2017
BUDGET ETAT	375 Md€	382 Md€
PIB	2 181 Md€	2 272 Md€
DETTE PUBLIQUE	2 100 Md€ (environ 96,5 % du PIB)	2 180 Md€ (environ 96,5 % du PIB)
DEFICIT	72 Md€ (3,3 % du PIB)	69 Md€ (2,7 % du PIB)

- Chiffres clé pour 2017 :



C- La diminution de la DGF en 2017

Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros, les concours financiers des collectivités devaient diminuer de 11 milliards entre 2014 et 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards. Mais la loi de finances pour 2017 diminue le plan d'économie d'un milliard d'euros en 2017 pour les communes et EPCI.



3- Analyse de la situation financière de la commune de SEVREMONT (en K€)

Pour rappel les chiffres de 2013 à 2015 reprennent le cumulé des communes de La Flocellière, La Pommeraie sur Sèvre, Les Châtelliers-Châteaumur et Saint Michel Mont Mercure (sans tenir compte du SIVOM).

A-Résultats de fonctionnement

Dépenses

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des dépenses de fonctionnement sur les 4 derniers exercices :

Dépenses Fonctionnement (K€)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016/2015		Evolution 2016/moyenne entre 2013 et 2015	
					Valeur	%	Valeur	%
4 communes déléguées (sans SIVOM)	4 360	3 896	4 105					
SEVREMONT (retraité de 2013 à 2015)	4 243	3 777	3 963	4102	+ 139	+ 3,5	+107.67	+ 2,7

Recettes

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des recettes de fonctionnement sur les 4 derniers exercices :

Recettes Fonctionnement (K€)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016/2015		Evolution 2016/moyenne entre 2013 et 2015	
					Valeur	%	Valeur	%
4 communes déléguées (sans SIVOM)	5 783	5 247	5 339					
SEVREMONT (retraité de 2013 à 2015)	5 159	4 613	4 944	5 282	+338	+6,8	+377	+7,7

Résultats de fonctionnement

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des résultats de fonctionnement sur les 4 derniers exercices.

Résultats Fonctionnement (K€)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
SEVREMONT (retraité de 2013 à 2015)	916	836	981	1 180

Soit une progression du résultat de fonctionnement de 199 K€ dû en grande partie à la dotation bourg centre

B-Résultats d'investissement

Dépenses

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des dépenses d'investissement sur les 4 derniers exercices :

Dépenses d'Investissement (K€)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016/2015		Evolution 2016/moyenne entre 2013 et 2015	
					Valeur	%	Valeur	%
4 communes délégées (sans SIVOM)	4 233	2 929	2 946					
SEVREMONT (retraité de 2013 à 2015)	3 649	2 822	2 717	2310	- 407	- 15	-753 -24,6	

Recettes

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des recettes d'investissement sur les 4 derniers exercices :

Recettes d'Investissement (K€)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016/2015		Evolution 2016/moyenne entre 2013 et 2015	
					Valeur	%	Valeur	%
4 communes déléguées (sans SIVOM)	4 157	2 535	2 553					
SEVREMONT (retraité de 2013 à 2015)	3 852	2 600	2 591	1 814	-777	- 30,4	- 1 200	- 39,8

En complément de ces chiffres, il convient de noter en restes à réaliser au 31/12/2016, 701 K€ en recettes et 818 K€ en dépenses

Résultats d'investissement

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des résultats d'investissement sur les 4 derniers exercices.

Résultats d'Investissement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
SEVREMONT (retraité de 2013 à 2015)	203	- 222	- 126	-495

C- La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement porte sur les recettes et dépenses réelles de fonctionnement

AUTOFINANCEMENT 2016 SEVREMONT

	<u>Sèvremont</u>
Dépenses réelles fonctionnement	
- hors intérêts	3 517
Recettes réelles fonctionnement	5 224
Retraitement de recettes exceptionnelles	-234
Capacité courante financement	1 473
Intérêts	214
Autofinancement brut	1 259
Capital emprunts	771
Retraitement capital exceptionnel	-140
Autofinancement net	628

AUTOFINANCEMENT 2015 (cumul 4 communes déléguées plus SIVOM)

	<u>TOTAL</u>
Dépenses réelles fonctionnement	
- hors intérêts	4 052
Recettes réelles fonctionnement	5 427
Retraitement de recettes exceptionnelles	-107
<u>Capacité courante financement</u>	<u>1 268</u>
Intérêts	211
<u>Autofinancement brut</u>	<u>1 057</u>
Capital emprunts	784
Retraitement capital exceptionnel	-300
<u>Autofinancement net</u>	<u>573</u>

AUTOFINANCEMENT
2014 (cumul 4 communes
déléguées plus SIVOM)

	TOTAL
Dépenses réelles fonctionnement	
- hors intérêts	3 845
Recettes réelles fonctionnement	5 161
Retraitement recettes exceptionnelles	62
Capacité courante financement	1 255
Intérêts	258
Autofinancement brut	997
Capital emprunts	873
Retraitement capital exceptionnel	414
Autofinancement net	538

4- La fiscalité

Taxe d'Habitation

Taux Taxe d'Habitation	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016/2015	Evolution 2016/2013
						Valeur
La Flocellière	17,04%	17,21%	17,38%	17,15%	-1,3%	0,6%
La Pommeraie sur Sèvre	16,17%	16,17%	16,17%	16,49%	2,0%	2,0%
Les Chatelliers Chateauroux	14,73%	14,88%	15,03%	15,78%	5,0%	7,1%
Saint Michel Mont Mercure	16,63%	16,71%	16,88%	16,80%	-0,5%	1,0%
Total Sèvremont		16,66%	16,80%	16,80%	0,8%	

Taxe sur le Foncier Bâti

Taux Taxe Foncier Bati	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016/2015	Evolution 2016/2013
						Valeur
La Flocellière	13,37%	13,50%	13,77%	13,77%	0,0%	3,0%
La Pommeraie sur Sèvre	14,89%	14,89%	14,89%	14,89%	0,0%	0,0%
Les Chatelliers Chateaur	11,08%	11,19%	11,30%	11,30%	0,0%	2,0%
Saint Michel Mont Mercure	15,72%	15,80%	15,88%	15,88%	0,0%	1,0%
Total Sèvremont		14,03%	14,14%	14,14%	0,0%	

Taxe sur le Foncier Non Bâti

Taux Taxe Foncier Non Bati	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016/2015	Evolution 2016/2013
						Valeur
La Flocellière	40,48%	40,88%	41,29%	40,74%	-1,3%	0,6%
La Pommeraie sur Sèvre	43,52%	43,52%	43,52%	43,52%	0,0%	0,0%
Les Chatelliers Chateaurmur	35,73%	36,09%	36,45%	36,45%	0,0%	2,0%
Saint Michel Mont Mercure	32,93%	33,09%	33,42%	33,26%	-0,5%	1,0%
Total Sèvremont		38,43%	38,73%	38,49%	-0,6%	

Pour l'année 2017, le souhait est de maintenir le taux moyen des différentes taxes, à savoir :

Taxe d'habitation : un taux unique de 16,80 % sera appliqué sur l'ensemble du territoire, ce qui signifiera la fin de l'harmonisation de la TH sur le territoire de Sèvremont.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : un lissage sur 12 ans sera effectué afin d'aboutir à un taux de 14,14 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : un lissage sur 12 ans sera effectué afin d'aboutir à un taux commun. Il convient de noter que celui-ci a diminué en 2016 en raison de la baisse des taux appliqués sur les communes de La Flocellière et de Saint Michel Mont Mercure. En effet, le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties est lié aux hausses ou aux baisses de taxe d'habitation.

5- Analyse de la dette et des emprunts

Au 1^{er} janvier 2017 l'endettement du budget communal de Sèvremont s'établissait ainsi

	Endettement au 1er janvier 2017 en K€	Nombre d'habitants	Endettement par habitant en €
TOTAL SEVREMONT	6 590	6689	985

Ce montant de 6 590 K€ d'endettement se répartit sur une cinquantaine de prêts (historique des 4 communes déléguées et du SIVOM du Mont Mercure) et environ 8 établissements prêteurs. La plupart d'entre eux sont en taux fixe ; certains sont en taux variables calculés sur la base d'un taux de référence (E3M, E12M, TAM) augmenté d'une marge de crédit.

A noter que cet endettement au 1^{er} janvier 2017 :

➤ Tient compte des emprunts de 700 K€ et de 140 K€ votés en 2016 mais non encaissés au 1^{er} janvier 2017 et des emprunts de 143 K€ souscrits auprès de la CAF et de la MSA dans le cadre du projet Castel Avenir et qui seront débloqués au cours de l'année 2017.

L'échéancier de remboursement de la dette ci-dessous tient compte de ces emprunts CAF-MSA. Il s'établit ainsi sur les sept prochaines années.

Années	Montant du capital à rembourser en K€
2017	544
2018	539
2019	498
2020	492
2021	501
2022	463
2023	419

Ainsi, si aucun autre emprunt n'est souscrit au cours de l'année 2017, le capital restant dû au 31 décembre 2017 devrait s'élever à 6 046 K€.

L'orientation en matière d'endettement est de ne pas faire d'emprunt supplémentaire cette année.

6- Les orientations budgétaires

Sans entrer dans le détail du budget 2017, il est néanmoins possible dès à présent d'en esquisser les grandes lignes.

Les recettes de fonctionnement devraient rester stables par rapport à 2016 avec un maintien des dotations. Les recettes fiscales resteront également équivalentes à 2016 avec la poursuite de l'harmonisation des différents taux et le maintien des taux moyens.

Les dépenses de fonctionnement. Les efforts seront maintenus pour stabiliser, voire réduire les dépenses à caractère général. Les dépenses de personnel seront en hausse en raison de la revalorisation du point d'indice de 0.6% au 1^{er} février 2017, du reclassement de l'ensemble des agents et de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSSEP au 1^{er} janvier 2017.

Les recettes d'investissement. Nous percevrons sur 2017 une partie du FCTVA attendu en 2016 : FCTVA 2015 pour les communes de Saint Michel Mont Mercure, la Flocellière, les Châtelliers Châteaumur et La Pommeraie sur Sèvre, FCTVA 2014 et 2015 pour le SIVOM du Mont Mercure, FCTVA 2016 3^{ème} et 4^{ème} trimestres en fonctionnement et investissement, FCTVA 2017.

Aucun nouvel emprunt hormis ceux contractés en 2016 (mais débloqués en 2017) n'est prévu sur l'exercice 2017.

Les dépenses d'investissement seront marquées par le projet phare de rénovation de l'école publique Jacques Bereau. Ce projet estimé à 880 000€ (avant subventions) serait en partie autofinancé.

L'objectif, au vu de la politique d'endettement définie ci-avant, sera en outre de conserver un résultat cumulé de 500K€ (464 K€ au 31/12/2016)